

Bonjour à toutes et tous,

Ces derniers temps, les épisodes orageux violents se sont multipliés et notre village en a, à nouveau, subi les conséquences. Depuis la coulée de boue de 2014, des études ont été entreprises pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales, et favoriser leur infiltration dans les sols.

Si nous ne pouvons évidemment pas éviter ces pluies violentes (en trois jours, la pluviométrie est déjà supérieure à celle de 2014), nous pouvons agir sur le territoire, au niveau de la commune mais aussi de manière plus large (les boues de 2014 provenaient aussi des villages aux alentours) afin de limiter les risques et d'éviter les épisodes dramatiques.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'Etat a confié, à partir du 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux intercommunalités.

Ainsi, depuis 2018, la Communauté de Communes des Sablons s'est vu confier ces nouvelles missions qui n'étaient pas réellement assurées auparavant.

L'exercice de cette compétence GEMAPI ne pouvant être efficace qu'au niveau des bassins versants, il a fallu constituer de nouveaux syndicats mixtes.

Pour la commune de Valdampierre, il s'agit du bassin versant de l'Epte. Ce bassin s'étend sur trois régions (Normandie, Ile-de-France et Hauts-de-France) et cinq départements (Yvelines, Val d'Oise, Oise, Eure et Seine Maritime).

Les lenteurs administratives et le renouvellement des Conseils Municipaux et Communautaires ont fait que ce Syndicat devrait enfin voir le jour dans les prochaines semaines !

En attendant, conscients des risques d'inondations et de coulées de boues sur notre commune, la Communauté de Communes des Sablons et la Commune de Valdampierre, ont décidé, en 2020, sans attendre la création du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte, de lancer une étude auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Oise pour créer des ouvrages (noues, fascines...) ** qui permettront de limiter ces risques. Cette étude est quasiment achevée.

Une précédente étude, datant de 2011 proposait des aménagements (bassins de rétention, etc), pour un coût total de 1,6 millions d'euros. Même avec les subventions, ce

** Une **noue** (anciennement aussi **noë**) est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, avec des rives en pente douce, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour la laisser s'évaporer (évapotranspiration) et/ou s'infiltrer sur place.

Une **fascine** est un fagot de branchages utilisé pour combler des fossés, réparer de mauvais chemins ou modérer l'érosion éolienne sur les dunes. Sur les petits bassins versants, une fascine sert à limiter l'érosion des sols en freinant les ruissellements et en provoquant la sédimentation de la terre.

budget est impossible à financer pour une si petite commune. La nouvelle étude propose des aménagements basés sur des techniques hydrauliques douces favorisant l'infiltration des eaux plutôt que leur rétention (cette dernière comportant des risques de débordements).

D'ailleurs, la commune de Valdampierre a commencé à réaliser des premiers travaux ces dernières semaines, en retravaillant le profil des chemins ruraux et en créant des entrées et dérivations d'eaux dans certains champs pour éviter qu'elles n'arrivent directement dans le village.

CRÉATION DE ZONES D'INFILTRATION

Les achats de parcelles, par la Commune, pour créer des aménagements d'évacuation et d'infiltration d'eau (notamment rue du Val de Pouilly et aux Marettes) étaient prévus plusieurs mois avant les inondations de ces dernières semaines, par délibération du Conseil Municipal, et ils seront validés fin juin 2021.

Aux Marettes, un ancien puisard devant récolter les eaux pluviales est complètement saturé et largement insuffisant compte-tenu des intensités actuelles.

(suite page 2)



6^{ème} édition
5KM
10KM
SEMI-MARATHON
VALDAMPIERRE
(60)
19 SEPTEMBRE 2021

10h00 → 200 m
10h10 → 800 m
10h20 → 5 km
11h20 → 10 Km
11h20 → Semi - Marathon

Renseignements au 06.50.97.74.33 ou semimarathonvaldampierre@gmail.com

foul&es
BEAUVAIS & NOGENT/DISE

Carrefour market

Des études de sol ont été lancées avant les évènements pluvieux récents et l'appel d'offre du maître d'oeuvre pour créer une zone de rétention pour le compléter est en cours. Ce bassin de rétention des eaux pluviales à proximité du Hameau des Marettes évitera qu'elles ne dévalent jusqu'au centre de notre commune et vers le carrefour du chemin de Beauvais.

Une noue a été créée sur le bassin versant au-dessus de la Rue Neuve. Elle a rempli son rôle en retenant la boue, malheureusement l'orage du vendredi 18 a été trop intense (25 mm de précipitations en 24 minutes) et les champs, déjà saturés par les pluies abondantes et répétées de mai, n'ont pas retenu l'eau assez longtemps pour éviter le débordement.

Des travaux sont, également, en cours sur le chemin de Beauvais jusqu'à Malassise.

A chaque épisode pluvieux, nous avons immédiatement fait intervenir des balayeuses et camions hydrocureurs pour nettoyer les avaloirs et les réseaux. Nous tenons à remercier les riverains pour l'entraide dont ils ont fait preuve.

Toute l'équipe municipale se mobilise pour que ces risques d'inondations soient résolus. Pour cela, en tant que Vice-Président de la C.C. des Sablons, je la représenterai au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte et plaiderai fermement et avec conviction la cause de notre commune.

Eddie Vandenabeele, votre Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Sous la présidence de Eddie VANDENABEELE, Maire, Après en avoir délibéré les Membres du Conseil municipal, par 14 voix Pour et 1 Abstention (Philippe LOUET) :

- DÉCIDENT de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :
 - 42,24 % de taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 31,16 % de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce taux fixé par la commune reste identique aux années précédentes. Cependant, sur les feuilles d'imposition, le taux affiché sera de 52,70%. Ce dernier correspond à l'addition du taux communal (31,16%) et du taux départemental (21,54%) qui sera reversé aux communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Cette modification d'écriture est neutre pour le contribuable, et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune qui recevra exactement le même montant que lorsque les revenus étaient générés par la taxe foncière + taxe d'habitation ;

- DÉCIDENT une reprise anticipée des résultats 2020 sur le budget communal 2021 comme suit :
 - Excédent de fonctionnement : + 215 597,53 €
 - Déficit d'investissement : - 31 890,00 €
- DÉCIDENT d'arrêter le budget primitif prévisionnel 2021 :
 - Section de fonctionnement = 666.800,00 €
 - Section d'investissement = 220.484,00 €
- DÉCIDENT d'adhérer à un groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes des Sablons, dans le but d'organiser et exploiter un service de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques ;
- DÉCIDENT d'établir une convention entre un agriculteur de Valdampierre et la commune afin qu'il effectue le déneigement et le salage des voies communales en période hivernale 2020-2021.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales sont peu suivies par les électeurs. Pourtant, ces scrutins sont importants car les élus participent à notre vie quotidienne, dans le domaine de l'éducation, de l'apprentissage, des transports en commun à de diverses actions de soutien aux citoyens.

LE DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental de l'Oise se compose de 42 conseiller(e)s départementaux (à parité, 24 femmes et 24 hommes) répartis, en binôme H/F, dans chaque canton pour un mandat de 6 ans. La ville siège de ce conseil est Beauvais.

Les missions du département :

- Action sanitaire et sociale : enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active (RSA), lutte contre la précarité énergétique
- Éducation : construction entretien et équipement des collèges, gestion des agents TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service)
- Aménagement et transports : équipement rural, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale, transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires, gestion de la voirie départementale, SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Action culturelle, sportive : création et gestion des bibliothèques, services d'archives, musées, protection du patrimoine...

LA RÉGION

Le Conseil Régional des Hauts-de-France est composé de 170 conseillers. Le chef-lieu de la région est Lille.

Les missions de la région :

- Soutien au développement économique des PME et entreprises de taille intermédiaire.
- Aménagement du territoire
- Gestion des transports régionaux (Notamment le réseau des TER (Trains Express Régionaux))
- Développement du tourisme
- Accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

LA VIE DU VILLAGE

TABLE DE PING-PONG

Une nouvelle table de ping-pong a été installée sur l'aire de jeu, rue de la Place.

Elle est en libre accès, à vos raquettes !

Sa durée de vie sera d'autant plus longue que nous en prendrons tous soin.



TRAVAUX D'ÉLAGAGE & PLANTATIONS

Les tilleuls de l'aire de jeu et les peupliers du stade ont été élagués, ils en avaient bien besoin.

D'autre part, des rosiers ont été plantés tout le long de la clôture, ils viendront grimper sur les grilles. Le rendu devrait être magnifique d'ici quelque temps.



1ER MAI

Ce 1er mai 2021, chaque personne âgée de 70 ans et plus a reçu une visite et s'est vue offrir un pot de miel et un brin de muguet, accompagnés d'une carte, pour leur apporter nos vœux de bonheur.



TRACTEUR

Un peu plus tard que prévu, notre nouveau tracteur est arrivé !

Il permet aux agents techniques d'entretenir les chemins et les talus, ainsi que le salage et le déneigement en hiver. Tous ces travaux étant préalablement effectués par des entreprises extérieures, l'achat de ce tracteur nous fait faire des économies et nous rend plus autonomes.



Nous avons bénéficié d'aides diverses qui nous ont facilité l'achat d'un matériel neuf et performant.

Achat TTC	45 600,00 €
TVA récupérable	5 947,00 €
Subvention départementale	13 200,00 €
Fond de relance	4 000,00 €
FO3DR Dassault (Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité)	4 000,00 €
Reste à la charge de la commune	18 453,00 €

REPRISE DU MARCHÉ RURAL

Après une longue interruption imposée par le couvre-feu, notre marché rural a repris depuis le 25 mai.

Un compteur EDF a été installé sur la place et les commerçants peuvent ainsi bénéficier d'un branchement électrique. C'est plus simple pour eux et beaucoup moins gênant que les groupes électrogènes, polluants et bruyants pour les riverains et les clients.

Nous espérons que vous retrouverez vite le chemin de ce rendez-vous hebdomadaire.

CALENDRIER DU MARCHÉ RURAL 2021

JUIN		JUILLET		Août	
01	■	06	■ ■	03	■ ■
08	■ ■	13	■	10	■
15	■	20	■ ■	17	■ ■
22	■ ■	27	■	24	■
29	■			31	■ ■

- fruits & légumes / pizzas / poulets rôtis
- épicerie vrac / viande de bœuf / farines & lentilles / saucissons / miel / confiture / pain / savons

FAITES DU SPORT !

ACCÈS LIBRE AU STADE DES MARETTES ET À UN COURT DE TENNIS

A partir du 7 juillet, La Municipalité et les Présidents des Clubs ouvrent l'accès au stade de foot des Marettes et au terrain de tennis. Cet accès est gratuit et ouvert à tous ceux qui le souhaitent. Nous vous demandons de bien respecter ces lieux et leurs horaires pour que tout le monde puisse en profiter pleinement et dans la sérénité.

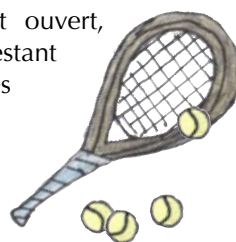
FOOTBALL

- La grille du stade de foot restera ouverte
- Les horaires (9h - 20h) doivent être respectés pour ne pas déranger le voisinage
- Des petits « buts d'entraînement » seront installés devant le grand terrain pour pouvoir jouer en plus petit comité et épargner la pelouse du terrain principal.



TENNIS

- Le court de tennis sera mis à disposition gracieusement, la clé est à venir chercher UNIQUEMENT en mairie, aux heures d'ouverture
- Maximum de 4 personnes sur le court de tennis
- Un court est ouvert, le second restant libre pour les adhérents du club.



CITY STADE

- Le terrain est en accès libre toute l'année
- Son utilisation est prévue pour les enfants et adolescents jusqu'à 15 ans, ils sont donc prioritaires sur le terrain
- Par respect pour le voisinage, merci de ne pas l'utiliser avant 9h et après 20h
- Pour les mêmes raisons, merci de ne pas écouter de la musique à un volume élevé.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Les joueurs / joueuses doivent être assurés pour la responsabilité civile. La Mairie étant responsable pour toute assurance complémentaire, tant que le matériel est utilisé
- **Le respect des gestes barrières « Anti-Covid19 » est indispensable et non-optionnel**
- Aucun déchet ni détritus ne doit être abandonné sur le court de tennis ou le stade au départ des joueurs / joueuses ayant réservé le créneau horaire. La Mairie se réserve le droit de refuser toute réservation ultérieure aux fautifs / fautives, si cette consigne n'est pas respectée
- Les Clubs de Tennis et de Football dégagent toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de perte / vol / dégradation d'effets personnels (smartphones, vêtements, chaussures, ...)
- Sur les terrains, pratique exclusive du tennis et du football (vélos et autres engins roulants interdits)
- La Mairie se réserve le droit de ne pas ouvrir certains créneaux horaires à la réservation en cas de prévision de conditions météorologiques défavorables et/ou potentiellement dangereuses (canicule, orages, vent fort,...)
- La Mairie se réserve le droit de venir vérifier le bon déroulement des activités sportives de manière inopinée.

URBANISME

DÉGAGER ET ENTREtenir LE TROTTOIR DEVANT CHEZ MOI, À QUI LA CHARGE ?

On ne le sait pas toujours, le nettoyage et l'entretien des trottoirs est dévolu aux occupants (propriétaires ou locataires) des immeubles dont ils dépendent.

- Les arbres et haies doivent être élagués ou taillés de façon à ce qu'ils n'empiètent pas sur la voie publique
- Les feuilles qui s'accumulent sur les trottoirs peuvent être glissantes et constituer un danger pour les passants : à vous de les balayer pour évacuer la voie publique
- Les déchets végétaux doivent être déposés dans une déchèterie ou compostés
- Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou

locataires sont tenus de libérer le trottoir pour ne pas gêner le passage. La neige doit être entassée sur le bord des trottoirs. Les toits doivent également être déneigés. En effet, en cas d'accident dû à la chute de neige sur le trottoir, la responsabilité des propriétaires et locataires peut être engagée.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée.

LES ÉCOLES DU RPI LES HAUTS TALICAN / VALDAMPIERRE

ÉCOLE «LA MARBRERIE» 60790 VALDAMPIERRE 03 44 79 23 80 / 09 64 18 68 45 ecole.valdampierre@ac-amiens.fr	ÉCOLE PRIMAIRE 60390 LES HAUTS TALICAN 03 44 84 42 13 cpce1beaumontlesnonains@laposte.net
Horaires des cours : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Horaires des cours : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13 h45 à 16 h45
Les portes des écoles ouvrent 10 minutes avant l'heure indiquée.	
Enseignantes : PS-MS : Blandine NOBLESSE MS-GS : Marika DANIS, directrice CE1-CE2 : Karine MARIE CE2-CM1 : Blandine VOISIN CM1-CM2 : Isabelle PHIRMIS	Enseignante : CP CE1 : Laure SALLIOT directrice



En maternelle, les enseignantes sont secondées par deux ATSEMs (Olivia et Nathalie) qui participent aux activités de la classe, préparent le matériel, et aident les enfants (passage aux toilettes, soins des petits bobos, surveillance du dortoir, etc).



Ateliers individuels de manipulation en maternelle



Activités de coopération dans la salle de motricité

Les CP/CE1 viennent une fois par semaine à l'école de Valdampierre pour pratiquer les jeux d'opposition.

Tous les élèves des classes élémentaires devraient se rendre à la piscine durant l'année 2021-2022 (1er trimestre CE2/CM1 CM1/CM2, 3ème trimestre CP/CE1 CE1/CE2).

L'association des parents d'élèves « Les Petits Loups », très active, nous permet de mettre en place de nombreux projets. Elle finance une initiation à l'escrime pour le cycle 3, un projet « équitation » pour deux classes et les élèves du R.P.I. assistent à un spectacle à l'école. Elle participe également financièrement à la classe de découverte que font habituellement les CP/CE1 - annulée à nouveau cette année en raison de la crise sanitaire.

Pour cette même raison, nous ne pourrons pas mener nos manifestations habituelles cette année (cross, fête de l'école, ...) et espérons que ces événements pourront se tenir en 2022.



Dojo mobile dans l'école avec du judo en CP et jeux d'opposition et de coopération dans les autres niveaux



Salle de classe équipée de matériel informatique récent

INFOS PRATIQUES

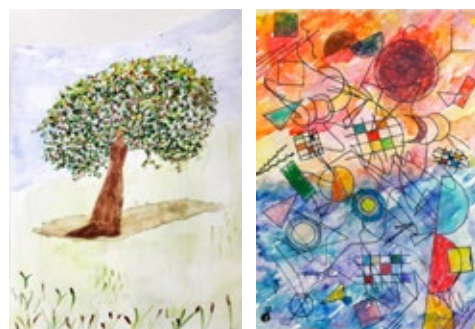
Le RPI de Valdampierre / Les Hauts Talican accueille cette année 145 élèves.

La rentrée des classes aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à partir de 9h.

- Une restauration est possible. Elle est organisée par la commune de Valdampierre. A vous de prendre contact avec la mairie pour y inscrire votre enfant.
- Un ramassage scolaire vous est proposé. Les horaires de passage sont affichés en mairie.
- Un temps périscolaire (garderie) est mis en place le matin, le soir et le mercredi (voir page suivante).

LE COIN DES ARTISTES

Aquarelles sur le thème du printemps, et oeuvres inspirées des peintres Paul Klee et Kandinski, par les élèves de CM1-CM2.



JEUX MATHÉMATIQUES

Le jeudi matin, on fait des équipes pour participer à des jeux mathématiques. Il y a des jeux de calcul mental, sur la géométrie, sur les nombres et plein d'autres encore ! On comprend rapidement les règles des jeux.

Ce qu'on aime dans ces jeux : on s'amuse, on réfléchit, on calcule sur une ardoise, on s'améliore, on s'entraîne, on gagne des points. On aimerait bien continuer ces jeux !



Texte écrit par quelques élèves du CM2

LE COIN DES P'TITS SPORTIFS

Toutes les semaines à l'école, nous faisons du sport. Cette année, Cendrine, l'éducatrice sportive, vient nous faire découvrir plein de nouveaux jeux, des danses...

Vendredi 7 mai, nous avons aussi fait une marche de 4 km avec elle et la maîtresse dans les chemins aux environs de l'école. Pendant cette marche, nous avons fait des pauses avec des exercices de renforcement musculaire.

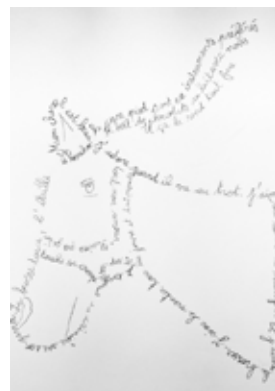
A la fin, nous avons pris notre goûter près de l'âne et du poney de notre camarade de classe Jade. C'était une chouette sortie, même si certains se sont plaints d'avoir trop marché!

Les élèves de CE1/CE2



LE COIN DES P'TITS POÈTES

Cette année, en CE1-CE2, nous avons travaillé sur différents jeux poétiques, en rapport avec notre projet sur les chevaux. Nous avons inventé des acrostiches, des calligrammes et des charades.



Calligramme d'Ashley & Olga

Cheval charmant et beau
Harnaché pour le trot
Entraîné pour le galop
Voit les cavaliers
Allez, viens t'exercer
Le cours va commencer!

Accrostiche de Jade

Mon premier gratte la tête
Mon second est une fleur bleue utilisée
pour les vêtements
Mon tout est le bébé de la jument

(c'est le poulain) Charade de Lyloo

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Le logo du centre de loisirs a été imaginé et dessiné par les enfants pour leur permettre de s'identifier.

Il sert également à personnaliser nos différentes communications.

Ils ont choisi également le nom de leur «troupe» de chant: «les Tourne-sol».

L'objectif étant d'intégrer totalement les enfants dans nos

projets en mettant en avant leur travail et leurs idées.

La chorale «Les Tourne-sol» s'est produite le vendredi 18 juin et a rencontré un vif succès



HORAIRES PÉRISCOLAIRE

L'accueil est ouvert

- le matin de 7h à 9h
- le soir de 17h à 19h
- le mercredi toute la journée

Les inscriptions se feront à la rentrée.
<mailto:periscolaire@valdampierre.fr>

Un accueil durant les vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et pendant tout le mois de juillet est également proposé.

INITIATION AU TENNIS

Le SIRS de Valdampierre – Les Hauts Talican, remercie M. Edo FRIART, président du Tennis Club de Valdampierre de nous avoir permis l'accès aux cours de tennis afin de faire une initiation autour de ce sport.



INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS - JUILLET

Les inscriptions pour le mois de juillet 2021 sont disponibles dès à présent jusqu'à fin juin, 30 places sont disponibles. Merci de contacter Elodie Ventalon pour plus de renseignements : periscolaire@valdampierre.fr

Les enfants auront la joie de découvrir et pratiquer des activités sur le thème 1,2,3 Nature.

CULTURE & HISTOIRE

LE TPV, DE MÉRU À LABOSSE

Depuis le début des années quatre-vingt du siècle dernier, nous nous sommes habitués, dans notre immense majorité, à nous déplacer grâce au TGV, le Train à Grande Vitesse, mais savez-vous qu'au début du XXème siècle nombre de réseaux ferrés locaux, les fameux « tortillards », existaient en France ? L'un d'entre eux fut particulièrement proche de Valdampierre, le TPV, Train à Petite Vitesse (appellation toute personnelle et vous comprendrez pourquoi après) qui faisait un parcours de 32 km entre Méru et Labosse et desservait quatorze gares (terminus compris). L'exploitation de cette ligne dura de son inauguration en 1905 jusqu'en 1934, soit près de trente ans. La voie ferrée fut, comme pratiquement toutes les lignes françaises d'intérêt local, construite à l'écartement d'un mètre pour des raisons de coûts de construction (l'écartement dit « normal » étant de 1,435 m) et, aussi, stratégiques pour empêcher la pénétration des « ennemis » en cas de guerre en interdisant la compatibilité des matériels roulants avec la voie « normale » réservée aux réseaux nationaux. N'oublions pas qu'en 1900, l'automobile était peu répandue (Parc total de 53.000 en 1910 pour toute la France), l'aviation encore expérimentale et quasiment inexistante et le désastre de 1870 encore très présent dans les esprits. Le tracé de cette ligne était astucieux car il permettait de relier deux réseaux régionaux, d'une part la ligne du Tréport/Beauvais à Paris-Nord, et, d'autre part, la ligne de Beauvais à Gisors et, via cette ville, la gare de Paris-St Lazare ! Cependant, il

ne fallait pas être impatient, car le trajet, dans le meilleur des cas, durait 1h20 de Méru à Labosse, soit une moyenne commerciale impressionnante de 24km/h ! Cela écrit, cette vitesse était, à l'époque, largement supérieure à celle des charrettes hippomobiles, des bicyclettes et des piétons ! L'amélioration des réseaux routiers et la mise au point des autobus/cars, grâce à leurs coûts d'achat et d'exploitation bien inférieurs à ceux d'un chemin de fer et leur souplesse d'utilisation, eurent raison, autour des années 1930-1940, de ces lignes dont nous pouvons encore voir des traces, soit par des ouvrages d'art désaffectés (En général des ponts), soit par des gares « recyclées » en habitations, notamment celle du Mesnil-Théribus. Il subsiste, en France, quelques lignes à voie métrique, dont les deux plus célèbres sont le parcours, désormais touristique, de Nice à Digne-les-Bains, et les deux lignes commerciales des Chemins de Fer de la Corse.



Tracé de la ligne



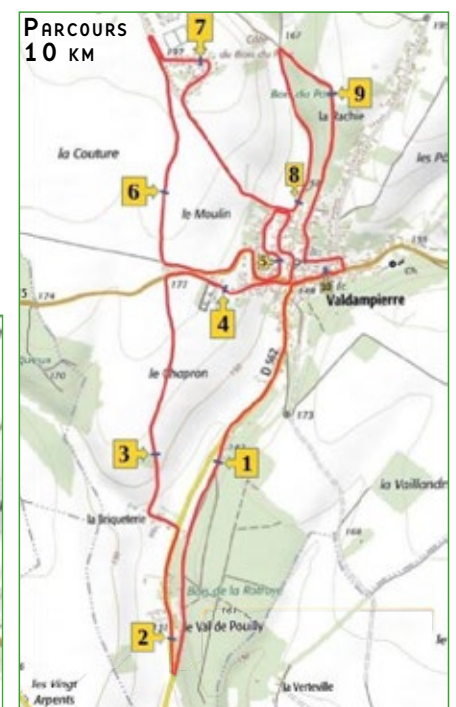
SPORT & LOISIRS

PRÉPAREZ-VOUS POUR LE SEMI-MARATHON !

Le 19 septembre, 5 courses sont organisées :

- 200 mètres : Initiation ouverte aux enfants, jusqu'à 9 ans en 2021
- 800 mètres : Initiation ouverte aux enfants, entre 10 et 15 ans en 2021
- 5 km : âge minimum de 14 ans, atteint en 2021
- 10 km : âge minimum de 16 ans, atteint en 2021
- Semi - Marathon : âge minimum de 18 ans, atteint en 2021

Inscription sur www.onsinscrit.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI	8h30 - 12h30 et 14h00 - 19h00
MERCREDI	8h30 - 12h30
JEUDI	8h30 - 12h30
VENDREDI	8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h30

PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	17h30 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h00 - 12h00

PETIT RAPPEL POUR LES BEAUX JOURS

Nous avons tous besoin de bricoler, mais il est aussi important de pouvoir profiter de moments de calme.

Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

ÉLECTIONS 2021

Les résultats des élections départementales et régionales sont affichés en mairie après chaque tour.

Pour accéder au site Internet de notre village, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.



INSCRIPTIONS RECENSEMENT CITOYEN

Fille ou Garçon, pensez à venir vous faire recenser à la Mairie, dans les 3 mois suivant votre 16^{ème} anniversaire, muni(e) de vos livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

AGENDA

- **Le second tour des élections Départementales et Régionales aura lieu le 27 juin 2021**
- **14 juillet : Retraite aux flambeaux, départ de la mairie à 22h, suivie d'un feu d'artifice au stade des Marettes**
- **Rentrée des classes le 2 septembre 2021 à 9h**
- **Sous réserve : Brocante le 12 septembre**
- **Le Semi-Marathon de Valdampierre aura lieu le 19 Septembre 2021.**

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

Julia GUETAT Gabrielle MAZE
Robin BLONDIN Thiego TONUS RENAUX

MARIAGES

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à :

Vincent DAMOUR et Anaïs PONTU
Frédéric WEINERT et Yvelise ANSELIN
Francine LE BRIS et Stéphane TEITEN

DÉCÈS

Nous avons eu le regret de dire au revoir à :

Madame BADUFLE Yvette
Madame MANOURY HALLOUIN Paulette

INFORMATIONS

Pour recevoir les informations de la Mairie,

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE NOTRE SITE !

- Connectez-vous à : <https://www.valdampierre.fr>
- Sur la page d'accueil, allez au bas de la page dans le bandeau jaune. Remplissez votre nom et votre adresse mail, puis cliquez sur « s'abonner ».
- Vous recevrez, à l'adresse saisie, un courriel de demande de confirmation d'inscription.

Nos amis les chiens sont acceptés partout sur la voie publique et à l'aire de jeux, **à condition d'être tenus en laisse.**

Et bien sûr n'oubliez pas de **ramasser les déjections canines de votre compagnon !**

LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

Trois candélabres ont été vandalisés fin mai dans la sente des Marettes : fils sectionnés avec une pince laissée au sol.

Cet acte déplorable et inadmissible aura un coût important pour la commune, car il nécessitera l'intervention du prestataire qui va devoir mettre à terre les candélabres et refaire intégralement le câblage...

LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2021/02
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02
WWW.VALDAMPIERRE.FR
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES